Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212203046-20251124-DCM2025_087-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2025

Date de convocation :
18 novembre 2025

Date d'affichage :
18 novembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	12
Votants	12

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Yoann MOTTAIS, Sylvain FRELAUT.

Absentes : Marine SALAÜN, excusée, non représentée, et Mélanie HENRY, non représentée.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2025/087 : REMBOURSEMENT DES ARRHES DE LA SALLE DES FETES, LOCATION DU 24/12/2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Nicole LE BONIZEC a annulé le 13 novembre dernier sa réservation de location de la salle des fêtes, prévue pour le 24 décembre 2025.
Elle souhaiterait le remboursement des arrhes d'un montant de 82,50 €, qu'elle a versé le 17 août 2025 (chèque 4943714 du CMB).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de rembourser les arrhes de Madame Nicole LE BONIZEC, pour un montant de 82,50 €.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yvon LE CUN

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE